

Juin 2016
n° 25

ABIDOS

infos

édito

Cette année encore, et pour la 14^e année consécutive, les divers taux d'imposition de notre commune resteront inchangés.

Néanmoins, pour 2016, avec tous les membres du conseil municipal, nous avons bâti un budget qui permettra de poursuivre notre politique d'investissements déjà engagée dans notre commune.

Parmi les chantiers les plus importants, l'approbation du PLU, la rénovation du toit du préau de l'école, la remise en état des sols du stade, l'extension du parking attenant à l'église, l'agrandissement du cimetière et la création d'un « jardin du souvenir » et enfin, la rénovation de la rue Raoul Vergez.

Nous avons aussi lancé une étude pour la réalisation d'échanges parcellaires sur le périmètre Abidos-Os Marsillon.

D'un point de vue culturel et associatif, je voudrais une fois de plus remercier :

- le comité des fêtes pour son implication, son dynamisme et sa volonté de toujours innover,

- et les membres du Centre Equestre pour l'organisation de superbes concours de sauts d'obstacles sur le terrain de l'Artigaillou.

Je terminerai en ayant une pensée pour tous nos jeunes qui préparent leurs examens de fin d'année et leur souhaite pleine réussite.

Adishatz a tots.

Jean-Claude MIRASSOU
Maire d'Abidos



sommaire

2 à 3

Infos communales

4 à 5

Infos associatives

6

Infos intercommunales

2 Infos communales

PLU

Après retour du rapport de l'enquête publique, seules quelques remarques ont été formulées et des réponses apportées. Le conseil municipal s'est alors réuni pour l'élaboration du texte définitif et l'approbation du PLU. Celui-ci a été envoyé en préfecture pour consultation et ratification. Si aucun refus n'est notifié, la commune sera dorénavant dotée d'un document officiel en matière d'urbanisme.

Travaux

- **Stade municipal** : un portique de jeux pour les plus petits est installé à proximité du terrain de tennis. Pour rappel, la sécurité des enfants est sous l'entière responsabilité des parents.

- **Préau de l'école** : des tâches d'humidité ayant fait leur apparition sur le plafond, des travaux d'étanchéité vont être réalisés sur le toit, durant les vacances scolaires d'été.

- **Parking de l'église** : a commune ayant fait l'achat d'une parcelle de terrain « Lavie » à proximité de l'église, celle-ci servira à l'extension du parking en bordure de la départementale 31 mais également à l'installation d'un « Jardin du Souvenir » et à l'agrandissement du cimetière.



Budget

Le conseil municipal a décidé cette année encore, et ce depuis 14 ans, de bâtir son budget en maintenant les taux d'imposition des taxes communales inchangés, à savoir :

Taxe
d'habitation :
7,84%

Foncier
bâti :
6,67%

Foncier
non bâti :
24,27 %

En bref...

- **Inscriptions sur les listes électorales** : avant le 31 décembre 2016, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Infos pratiques

(suite en page 5)

> **Vigilance** : à l'approche des départs en vacances d'été, et afin d'éviter tout désagrément à votre domicile pendant votre absence (vols, dégradations,...), informez vos voisins et avertissez également la gendarmerie nationale en vous inscrivant à l'opération « tranquillité vacances – administrés absents ». Les forces de l'ordre effectueront des patrouilles aux abords de votre domicile vacant et y porteront une attention particulière de jour comme de nuit. Faites également relever votre courrier par un voisin et éventuellement faites ouvrir les volets le matin, laissant croire à une présence. Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent. Répertoirez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'arts. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur votre répondeur ou sur Facebook.

> **Nuisances olfactives** : le réseau sentinelle va être mis en place. Evoqué lors de précédentes réunions dues à la problématique d'odeurs sur la plateforme Industlacq, il sera constitué dès le mois de juillet et composé de riverains bénévoles de la plateforme (5 pour Abidos) ayant pour objectif d'identifier et signaler toute nuisance olfactive. Ces bénévoles seront formés à la reconnaissance d'odeurs spécifiques liées aux activités industrielles. Ils participeront à des séances de sensibilisation aux notes olfactives, 2 heures par jour, 2 jours par semaine, durant 8 semaines. Une veille olfactive d'un an débutera dès la fin de la formation permettant de faire l'inventaire des odeurs perçues par la population riveraine de la plateforme industrielle et d'alerter lors de nuisances olfactives ou irritantes, inhabituelles et gênantes. Toutes les explications au fonctionnement du réseau sont consignées dans le courrier qui vous a été remis.



CCAS

Pour rappel, depuis janvier 2016, le CCAS de la commune d'Abidos a de nouveau mis en place un service de portage de repas à domicile, afin de permettre et renforcer la possibilité de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie mais également à toute personne du village intéressée. Pour les seniors, le portage à domicile est organisé. Ce service propose des repas équilibrés et adaptés à certains régimes (sucre, sel, allergies alimentaires,...) et sont préparés par « l'Auberge du Cheval Blanc » à Lacq. Lors de leurs périodes de congés, une autre solution est mise en place.

Les bénéficiaires peuvent disposer d'un repas tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche), sur une période voulue. Au quotidien, divers menus sont proposés et les bénéficiaires reçoivent à l'avance diverses propositions de plats entre lesquels ils devront choisir. Ils peuvent aussi contacter directement le restaurant. Les tournées de livraison ont lieu du lundi au vendredi le matin, le repas du mercredi est livré le mardi et ceux du samedi et dimanche le vendredi. Le tarif pour l'année 2016 par repas est de 7,50 euros.

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez contacter un membre du CCAS ou le secrétariat de la Mairie :

Mairie d'Abidos - 28, rue Galos

lundi et mardi de 9h à 12h,

jeudi et vendredi de 14h à 18h

Tél. : 05.59.71.57.15

Email : comabidos@cdg-64.fr

SIRP

Carnaval : une fois n'est pas coutume, les élèves des écoles d'Os-Marsillon et d'Abidos ont célébré 2 fois le carnaval cette année. Après s'être rendus à Pau le 5 février pour le carnaval béarnais, ils ont défilé dans les rues d'Os-Marsillon le 11 mars. Pour cette occasion les élèves avaient décoré 2 chars lors des TAP ainsi qu'un Monsieur et Madame Carnaval qui ont été brûlés à la fin du défilé. L'après-midi s'est terminée par un goûter fourni par les parents d'élèves dans la cour de récréation de l'école d'Os-Marsillon.

Journée « Vivre Ensemble » : Pierre Guillaume, président de l'association « Vivre Ensemble » est venu rencontrer les enseignantes et les enfants des écoles et les a sensibilisés au thème du handicap. Il leur a également demandé de bien vouloir réaliser l'affiche de la journée du 5 mai, activité qui a été menée à bien lors des activités périscolaires. Les enfants ont également réalisé des photophores qui ont été vendus au profit de l'association, lors de cette journée.

La fête de l'école aura lieu le 1^{er} juillet à la salle des fêtes d'Abidos à partir de 17h, avec au programme : un goûter offert par Ecolamour, des chants organisés par les maîtresses, un spectacle de zumba réalisé par les élèves d'Abidos dans le cadre des TAP et une kermesse tenue par les membres d'Ecolamour. Ces derniers proposent également un petit repas convivial pour terminer cette journée.



Carnet

Le samedi 23 avril, Catherine DESBONNET et Frédéric RIVIERE se sont unis en la mairie d'Abidos. Le Conseil Municipal est heureux de leur adresser ses meilleurs vœux de bonheur.



Infos pratiques (suite de la page 2)

> **Prévention** : en période d'été, l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé) tient à nous rappeler d'être vigilants lors de possibles risques de canicule et de la présence du moustique-tigre dans notre région.

• **la canicule**

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37 °C. La température du corps peut alors augmenter: on risque le coup de chaleur (hyperthermie - température supérieure à 40° avec altération de la conscience).

- en ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. En conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des mairies ou s'organiser avec les membres de leurs familles et voisins pour rester en contact tous les jours.

Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap, il est nécessaire de: boire régulièrement de l'eau (pas d'alcool) ; de mouiller son corps et se ventiler ; de manger en quantité suffisante ; d'éviter les efforts physiques ; de maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour.

Pour les personnes âgées : au moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le SAMU (15) en cas d'urgence.

• **Le moustique-tigre** : sa présence est signalée dans plusieurs départements de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et du zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter :

ÉVITER LES PIQÛRES

- éliminez les endroits où l'eau peut stagner (coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants), vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées. Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

- couvrez les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile ou un simple tissu.

- appliquez sur la peau des produits anti-moustiques surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin. Portez des vêtements couvrants et amples.

Occitan

Lo bilingüisme, ua escadença !

En l'encastre de la convencion enter l'academia de Bordèu e lo departament deus Pireneus Atlanticas, l'ensenhament bilingüe que's desvelòpa. Sue un desplaçant qui podetz trobar a la maison comuna, las modalitats e los avantatges de l'ensenhament bilingüe e de l'occitan son explicats. Ua educaciòn bilingua qu'estimula lo desvelh, lo desvelopament intellectuau e linguistic deu mainat.

Conéisher las soas arradits, qu'ei aver enveja de descrobrir las deus autes. De d'òra, los mainats bilingües qu'acceptan las diferèncias e que las consideran com ua riquesa.

Lo bilingüisme precoc que favoriza la capacitat a aprener mantuas lengas.

L'occitan bearnès qu'ei ric de sons qui n'existeishen pas en francès mes qui son presentas en anglés, en aleman, en

espanhòu... Qu'ei present dens l'environment : noms de lòcs e de personas, istòria, literatura, cantas...

En Bearn, tres possibilitats son perpau-sadas :

- en escòlas bilinguas (50% deu temps en francès, 50% en occitan bearnès),

- en calandretas (ensenhament immersiu autanlèu la mairau, integracion progressiva deu francès),

- ensenhament renforçat, com a Avidòs (3 òras per setmana de la mairau dinc au CM2).

Le bilinguisme, une chance !

Dans le cadre de la convention entre l'académie de Bordeaux et le département des Pyrénées-Atlantiques, l'enseignement bilingue se développe. Sur un dépliant que vous pouvez trouver à la mairie, les modalités et le avantages de l'enseignement bilingue et de l'occitan sont expliqués.

Une éducation bilingue stimule l'éveil, le développement intellectuel et linguistique de l'enfant. Connaître ses racines, c'est avoir envie de découvrir celles des autres.

Tôt, les enfants bilingues acceptent les différences et les considèrent comme une richesse. Le bilinguisme précoce favorise la capacité à apprendre plusieurs langues. L'occitan béarnais est riche de sons qui n'existent pas en français mais qui sont présents en anglais, en allemand, en espagnol ; Il est présent dans l'environnement : noms des lieux et des personnes, histoire, littérature, chants.

En Béarn, trois possibilités sont proposées :

- en écoles bilingues (50% du temps en français, 50% en occitan béarnais),

- dans les « Calandretas » (enseignement immersif dès la maternelle, intégration progressive du français),

- enseignement renforcé, comme à Abidos (3 heures par semaine, de la maternelle au CM2).

• Le risque industriel

La CCLO fournit une aide technique concernant les dispositifs d'information, de planification et de prévention des risques technologiques et naturels sur son territoire (PPRT, PPRI, plans communaux de sauvegarde).

Le risque industriel majeur est un événement accidentel, se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Il se manifeste sous trois formes : l'incendie, l'explosion, la dispersion dans l'eau, l'air ou le sol de substances pouvant être toxiques.

Des réglementations soumettent les industriels et les autorités à prendre des dispositions afin de prévenir les risques, de planifier l'organisation des secours en cas d'accident (loi de juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et Directive Européenne Seveso de 1982). Elles prévoient notamment la rédaction des documents suivants :

- le Plan d'Opération Interne (POI) : le plan est élaboré par l'industriel définissant les moyens internes en cas d'incident ne dépassant pas les limites de l'entreprise.

- le Plan Particulier d'Intervention (PPI) : élaboré par les services de la Préfecture, décrit l'organisation des secours lors d'accidents graves susceptibles de dépasser les limites de l'entreprise.

- le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : établi par le Maire, recense les risques et les enjeux à l'échelle communale et définit l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

- le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : établi par le Préfet sur les territoires accueillant des sites industriels à risques, combine réduction des risques à la source et réglementation de l'urbanisation.

Dans le département, 21 établissements sont soumis à la réglementation SEVESO dont 20 sont concentrés sur le bassin de Lacq (15 entreprises sont classées Seveso Seuil Haut et 5 entreprises sont classées SEVESO Seuil Bas).

• La téléalerte



La CCLO, en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq, s'est dotée d'un système d'appels automatisé.

Il est destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un événement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement (accidents industriels, phénomènes climatiques (tempêtes, inondations,...), accidents de transports de matières dangereuses).

Ce nouveau service est gratuit pour les utilisateurs.

Comment être averti en cas d'alerte ?

En fonction du niveau et de la nature de l'évènement en cours, la CCLO pourra envoyer, à la demande du Préfet et/ou du Maire de la ou des communes concernées, soit un SMS sur le téléphone mobile, soit un message vocal sur le téléphone mobile ou votre ligne fixe, soit un mail ou les 3 médias en même temps.

Pour être alerté, que l'on habite ou travaille sur le territoire de la CCLO, une inscription est nécessaire:

- en ligne, sur www.cc-lacqorthez.fr, onglet téléalerte,
- à l'accueil de la CCLO et dans toutes les mairies du territoire.

Afin de pouvoir disposer individuellement de l'alerte, il faut remplir un formulaire avec la possibilité d'enregistrer jusqu'à quatre numéros de téléphone, qu'ils soient fixes ou portables. Le message vocal sera

adressé dans l'ordre des numéros renseignés, d'où leur importance.

Après validation, l'utilisateur reçoit, dans les minutes qui suivent, un message vocal du 05 59 60 03 46, demandant confirmation de l'inscription par appui sur une touche du clavier téléphonique.

Le service risques de la CCLO se tient à votre disposition pour tout renseignement.

4 Infos associatives

« Vivre Ensemble »

Les 9 et 10 avril 2016 a eu lieu le traditionnel « Marché aux fleurs » organisé par « Vivre Ensemble ».

Ces 2 jours ont permis de proposer au public de nombreux plans de fleurs et de légumes.

Cette manifestation a été positive tant sur le plan financier qu'humain, dans une excellente ambiance.

Le dimanche, le vide grenier a connu lui aussi un franc succès.

Le 5 mai, la journée « Vivre Ensemble s'est déroulée sous le thème de la « BIODIVERSITÉ ». Un stand a proposé une exposition sur ce thème, avec la présentation, notamment de cultures et de produits bio et insolites.

« Vivre Ensemble a voulu aussi participer dans son organisation à ce thème : la nouveauté sera venue de la buvette où nous avons constaté l'arrivée de « l'écocup ».

Les 518 personnes porteuses de handicap venues de 26 centres du département (et encadrées par 98 éducateurs) ont pu profiter des nombreuses activités tant sportives que ludiques sous un soleil radieux. Les 500 bénévoles et encadrants ont eux aussi apprécié cette journée d'échange et de partage : merci à eux pour leur mobilisation et leur participation.

Un franc succès pour cette 34^{ème} édition !



Comité des Fêtes

Programme sportif à l'honneur. Après la retransmission télévisée du match de foot, le vendredi 10 juin, le comité des fêtes a proposé diverses activités le samedi après-midi et une soirée festive placée sous le signe du déguisement. L'ambiance a été assurée par la banda « Los Ensolherats ». Le prochain bulletin s'en fera l'écho.

Centre Equestre

Cette année encore, le centre équestre d'Abidos a donné rendez-vous pour de superbes concours de sauts d'obstacles, sur le terrain de l'Artigailou, les dimanches 12 et 19 juin.

Ces deux manifestations vous seront relatées dans le prochain numéro.

LE PROCHAIN BULLETIN
PARAITRA EN
OCTOBRE 2016

Mairie d'ABIDOS

Lundi et mardi de 10h00 à 12h00 • mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 • jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00.
Tél./Fax : 05.59.71.57.15 - E-mail : comabidos@cdg-64.fr